

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 20 MAI 2020 À 16 H 30, PAR ZOOM

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Solange Turgeon, vice-présidente
 Marc Fortin, PDG et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Ginette Côté
 Roger Dubé
 Josée Francœur
 Pascale Lafortune
 Michaël Lavigne
 Diane Ouellet
 Jean-Pierre Porlier
 France St-Pierre
 Jean-Marie Volland

ABSENCES

Geneviève Fafard

Invités : Johanne Savard, présidente-directrice générale adjointe
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2020-05-073

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 20 mai 2020 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance spéciale du 18 mars 2020

Résolution 2020-05-074

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 18 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance spéciale à huis clos du 18 mars 2020

Résolution 2020-05-075

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 18 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le 12 mars dernier, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, a mis le Québec en alerte. Il fallait, disait-il, mieux connaître, analyser et mieux comprendre ce nouveau virus qui frappait la planète entière. Dix semaines plus tard, il s'en est passé des choses! Chaque jour a apporté ses annonces, ses fermetures, ses arrêts, ses décomptes et, malheureusement, son trop grand nombre de décès. Tout le Québec a finalement été mis sur pause, sauf les services essentiels, dont bien sûr le personnel de la santé et des services sociaux.

À tous ces travailleurs et travailleuses, le message a été on ne peut plus clair : « Malgré le fait que l'on vous en demande déjà beaucoup en temps normal, nous vous demandons maintenant d'en faire encore plus pour combattre ce mystérieux ennemi dont on ne connaît pas grand-chose ».

Et, encore une fois, le personnel soignant a répondu présent. Présent pour ceux et celles qui sont devenus vulnérables à cette nouvelle maladie, mais aussi pour tous ceux et celles qui ont été affectés indirectement par celle-ci. Je veux ici saluer votre courage et votre détermination. Entrer faire son quart de travail avec la crainte constante d'être infecté par le virus et de contaminer à leur tour ses proches et ses collègues n'a rien de rassurant. Mais vous le faites depuis dix semaines et, pour cela, je vous remercie.

Pour toutes sortes de raisons, le CISSS de la Côte-Nord, comme bien d'autres établissements ailleurs au Québec, avait du mal à combler ses effectifs avant la pandémie. Comment pourrait-on faire pendant la pandémie? Le premier ministre François Legault a lancé un appel à l'aide à tous ceux et celles qui pouvaient donner un coup de main.

La réponse des Nord-Côtières et des Nord-Côtières ne m'a pas surpris, puisque des dizaines et des dizaines de retraités du réseau de la santé et de nombreux autres travailleurs de toutes les professions qui avaient été mis en arrêt ont répondu présents pour venir prêter main forte. Ce geste très généreux me confirme une fois de plus que la solidarité et l'entraide chez les gens de la Côte-Nord sont omniprésentes. À tous les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, je veux, en mon nom et en celui de tous les administrateurs du CISSS de la Côte-Nord, vous dire merci et vous dire que nous apprécions votre résilience.

Depuis quelques mois, le CISSS de la Côte-Nord a entrepris la tâche de se doter d'un service des ressources humaines dont l'efficacité en ferait sa marque de commerce. Force est de constater que toute l'équipe, constituée de nouvelles recrues et de joueurs expérimentés, fait tout pour que les employés du réseau puissent effectuer leurs tâches de façon sécuritaire, dans un climat le plus harmonieux possible. Merci à toute l'équipe de Christine Pelletier pour son dévouement à l'atteinte des objectifs fixés.

Enfin, je veux remercier monsieur Marc Fortin et madame Dyane Benoît qui ont accepté de retarder leur départ à la retraite à la fin juin pour aider le CISSS à passer au travers de cette situation, du moins pour les premiers mois.

On en a appris beaucoup sur le virus au cours des dernières semaines, mais la crise n'est pas terminée. Loin de là! Cependant, avec toute la recherche qui s'effectue jour après jour, il faut rester optimistes. En plus des milliers de scientifiques qui s'investissent dans la recherche d'un vaccin, d'un médicament, il y a, au front, une armée d'hommes et de femmes, dans tout le réseau de la santé et des services sociaux, qui bataille, jour après jour et qui répond présente. Nous ne pouvons pas faire autrement que de gagner cette presque guerre.

6. Rapport du président-directeur général

Le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, mentionne que, depuis l'arrivée du coronavirus, le CISSS de la Côte-Nord travaille à pied d'œuvre afin de préparer ses installations à recevoir des cas. À ce sujet, il tient à saluer le dévouement, la disponibilité et l'implication de tout le personnel et des médecins qui ont mis l'épaule à la roue pour se préparer à faire face à cette pandémie, malgré le contexte de pénurie de main-d'œuvre et les inquiétudes que la situation soulève.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations de membres actifs

Résolution 2020-05-076

Attendu la demande de nomination du D^r David Bédard Méthot, interniste, numéro de permis 19801, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine interne (tapis roulant, lecture d'ECG, lecture et interprétation pour le monitoring de la tension artérielle ambulatoire, hospitalisation soins intensifs, clinique externe, chimiothérapie et échographie cardiaque transthoracique) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-368);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r David Bédard Méthot, interniste, numéro de permis 19801;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine interne (tapis roulant, lecture d'ECG, lecture et interprétation pour le monitoring de la tension artérielle ambulatoire, hospitalisation soins intensifs, clinique externe, chimiothérapie et échographie cardiaque transthoracique) » pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-077

Attendu la demande de nomination du D^r Félix Fontaine, omnipraticien, numéro de permis 19514, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) » à l'installation de la Minganie;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-369);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Félix Fontaine, omnipraticien, numéro de permis 19514;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Minganie;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) » pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-078

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Anne-Marie Gauthier, omnipraticienne, numéro de permis 19402, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence et consultation externe générale incluant les soins intensifs) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-367);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Anne-Marie Gauthier, omnipraticienne, numéro de permis 19402;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence et consultation externe générale incluant les soins intensifs) » pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020;

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-079

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Camille Hortas-Laberge, omnipraticienne, numéro de permis 20134, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-365);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Camille Hortas-Laberge, omnipraticienne, numéro de permis 20134;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » pour la période du 20 mai 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-080

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Nathalia Vilgrain, dentiste, numéro de permis 15413, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » à l'installation de Fermont;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-366);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Nathalia Vilgrain, dentiste, numéro de permis 15413;

- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Fermont;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour la période du 7 juin 2020 au 31 décembre 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations de membres associés

Résolution 2020-05-081

Attendu la demande de nomination du D^r Jean-Sébastien Lebon, anesthésiologiste, numéro de permis 06107, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « anesthésiologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-376);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Jean-Sébastien Lebon, anesthésiologiste, numéro de permis 06107;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « anesthésiologie » pour la période du 20 mai 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-082

Attendu la demande de nomination du D^r Patrick Gilbert, radiologiste, numéro de permis 09366, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique et interventionnelle » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-373);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Patrick Gilbert, radiologiste, numéro de permis 09366;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique et interventionnelle » pour la période du 20 mai 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-083

Attendu la demande de nomination du D^r Yves Létourneau, dentiste, numéro de permis 86149, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-374);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Yves Létourneau, dentiste, numéro de permis 86149;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-084

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Thi Kim Chi Ngo, dentiste, numéro de permis 94807, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-375);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Thi Kim Chi Ngo, dentiste, numéro de permis 94807;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour la période du 20 mai 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'une deuxième lettre de recommandation;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Modifications de privilèges

Résolution 2020-05-085

Attendu la demande formulée par le D^r Samir Chebil, omnipraticien, numéro de permis 11075, membre actif, afin de procéder à la modification de ses privilèges pour qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) » pour l'installation de la Minganie;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-371);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D^r Samir Chebil, omnipraticien, numéro de permis 11075, afin qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) » pour l'installation de la Minganie;
- **Que** ce changement soit effectif le 25 juin 2020;
- **Que** cette modification de privilèges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-086

Attendu la demande formulée par la D^{re} Ahlem Bouazra, omnipraticienne, numéro de permis 12588, membre actif, afin de procéder à la modification de ses privilèges pour qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) » pour l'installation de la Minganie;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-372);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Ahlem Bouazra, omnipraticienne, numéro de permis 12588, afin qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) » pour l'installation de la Minganie;
- **Que** ce changement soit effectif le 25 juin 2020;
- **Que** cette modification de privilèges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Changement de statut

Résolution 2020-05-087

Attendu la demande formulée par la D^{re} Josiane Boily, omnipraticienne, membre actif à l'installation des Escoumins, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé avec des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, prise en charge, urgence et CHSLD) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 5 mai 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-370);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la D^{re} Josiane Boily, omnipraticienne, numéro de permis 18563, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 1^{er} juin 2020;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, prise en charge, urgence et CHSLD) » à l'installation des Escoumins;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Démissions

Résolution 2020-05-088

Attendu la démission du D^r Jean-Maurice Agier, psychiatre, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 19 mars 2020 et annonçant sa démission en vigueur à compter du 17 mai 2020;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-358);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Jean-Maurice Agier, psychiatre, numéro de permis 87360, à compter du 17 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-089

Attendu la lettre de la D^e Catherine Bich, omnipraticienne, membre associé aux installations de Sept-Îles, des Escoumins, de la Minganie et de Port-Cartier, reçue le 25 mars 2020 et annonçant sa démission à compter du 23 mai 2020;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-359);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^e Catherine Bich, omnipraticienne, numéro de permis 84364, à compter du 23 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-05-090

Attendu la démission du D^r Yanick Pelletier, omnipraticien, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 7 avril 2020 et annonçant sa démission en vigueur à compter du 17 août 2020;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-377);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Yanick Pelletier, omnipraticien, numéro de permis 18217, à compter du 17 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Chefferie adjointe du département régional de psychiatrie**Résolution 2020-05-091**

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination par les membres du département régional de psychiatrie pratiquant à l'Hôpital Le Royer;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-357);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Laurent Thibeault, psychiatre à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 01373, à titre de chef adjoint au département régional de psychiatrie.

Adopté à l'unanimité.

9.1.7. Chefferie du département régional de pédiatrie**Résolution 2020-05-092**

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination par la majorité des membres du département régional de pédiatrie;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-354);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat de la D^{re} Nathalie Sirois, pédiatre à l'installation de Sept-Îles, numéro de permis 96247, à titre de chef au département régional de pédiatrie;
- **De reconduire** le mandat de la D^{re} Mélanie Beaulieu, pédiatre à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 13028, à titre de chef adjointe au département régional de pédiatrie.

Adopté à l'unanimité.

9.1.8. Chefferie du département régional d'imagerie médicale (volet radiologie diagnostique)

Résolution 2020-05-093

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination à l'unanimité des radiologistes du département régional d'imagerie médicale;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-356);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Émilie Gauthier, radiologiste à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 16682, à titre de chef au département régional d'imagerie médicale (volet radiologie diagnostique);
- **De procéder** à la nomination du D^r Robert R. Gervais, radiologiste à l'installation de Sept-Îles, numéro de permis 97231, à titre de chef adjoint au département régional d'imagerie médicale (volet radiologie diagnostique).

Adopté à l'unanimité.

9.1.9. Nomination du D^r Nicolas Jobin à titre de chef du service de l'urgence de l'Hôpital Le Royer

Résolution 2020-05-094

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu le courriel transmis par le D^r Nicolas Jobin, en date du 18 mars 2020, informant de l'avis favorable des membres du service de l'urgence de l'Hôpital Le Royer lors de leur rencontre tenue le 10 décembre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-353);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat du D^r Nicolas Jobin, omnipraticien, numéro de permis 97476, à titre de chef du service clinique de l'urgence de l'Hôpital Le Royer, et ce, à compter du 20 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.1.10. Cogestion médicale de l'installation de Fermont

Résolution 2020-05-095

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination par les membres de l'équipe médicale de l'installation de Fermont;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-355);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat de la D^{re} Line St-Gelais, omnipraticienne à l'installation de Fermont, numéro de permis 91267, à titre de cogestionnaire médicale pour l'installation de Fermont au sein du département régional de médecine générale.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec

Résolution 2020-05-096

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

Attendu les obligations légales concernant la rémunération des médecins;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** les personnes suivantes à attester, pour et au nom du CISSS de la Côte-Nord, l'exactitude des demandes de paiement (version électronique ou papier) qui sont soumises pour des services rendus par les médecins, dentistes et autres professionnels œuvrant au sein du CISSS de la Côte-Nord, incluant la santé publique (voir tableau des installations en annexe) :

SIGNATAIRES DÉJÀ AUTORISÉS (demandes de paiement : version électronique et papier)	
M. Marc Fortin	Président-directeur général
M ^{me} Johanne Savard	Présidente-directrice générale adjointe
D ^r Roger Dubé	Chef de département régional de médecine générale et médecin responsable du GMF Boréale

SIGNATAIRES DÉJÀ AUTORISÉS (suite) (demandes de paiement : version électronique et papier)	
D ^r David Lee	Directeur de l'Unité de médecine familiale de Manicouagan (uniquement pour les médecins et médecins résidents de l'Unité de médecine familiale de Manicouagan)
D ^{re} Chantale Baril	Médecin responsable du GMF Vents et Marées (uniquement pour les médecins établis au GMF Vents et Marées)
D ^r Pierre Gosselin	Cogestionnaire médical de l'installation de Port-Cartier
M. François Tremblay	Directeur adjoint des services professionnels et de l'enseignement universitaire – volet administratif
D ^r Jean Lemoyne	Directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire
SIGNATAIRE À AJOUTER (demandes de paiement : version électronique et papier)	
D ^r Jean-François Labelle	Directeur adjoint par intérim des services professionnels et de l'enseignement universitaire

Adopté à l'unanimité.

11.2. Fonds d'assurance responsabilité professionnelle – Demande d'exemption de prime d'assurance professionnelle

Résolution 2020-05-097

Attendu que M^e Marie-Hélène Besnier, M^e Marie Lynda Pierre-Louis et M^e Alexandra Fréchette sont employées du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Attendu que la couverture d'assurance du CISSS prévoit la couverture de pratique de ses avocats;

Attendu qu'afin de permettre la mise à jour des dossiers professionnels de M^e Marie-Hélène Besnier, de M^e Marie Lynda Pierre-Louis et de M^e Alexandra Fréchette auprès de leur ordre professionnel,

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la demande d'exemption de prime d'assurance professionnelle de M^e Marie-Hélène Besnier, de M^e Marie Lynda Pierre-Louis et de M^e Alexandra Fréchette à l'ordre professionnel.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Corélo

Ce point est reporté à une prochaine séance.

11.4. Achat d'un immeuble

Résolution 2020-05-098

Attendu que les conséquences de la pandémie affectent à la hausse nos besoins en habitation et en hébergement;

Attendu que l'établissement a besoin d'infrastructures de proximité avec le centre multiservices de Baie-Comeau;

Attendu que l'établissement souhaite accueillir convenablement et stratégiquement des ressources humaines;

Attendu que l'établissement souhaite créer de la valeur;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** l'achat de la résidence du 610, boulevard Joliet à Baie-Comeau, au montant de 209 198 \$ plus les frais de transaction, via Corélo;

- **D'autoriser** monsieur Sylvain Couture, conseiller cadre à l'hébergement et à la gestion de l'habitation, à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution;
- **D'autoriser** monsieur Sylvain Couture à s'entendre sur un loyer, par la suite, visant l'amortissement de cette acquisition, et ce, avec monsieur Éric Bozet, gérant général de Corélo.

Adopté à l'unanimité.

11.5. Vente d'un immeuble

Résolution 2020-05-099

Attendu que la vente de cette propriété devra faire l'objet d'une autorisation ministérielle;

Attendu que la vente de la maison unifamiliale du 1099, promenade des Anciens à Havre-Saint-Pierre est souhaitée par les deux parties, soit le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord et la D^{re} Élyse Allard;

Attendu que la vente de cette demeure permettra au CISSS de répondre à d'autres besoins d'habitation et d'hébergement;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la vente de la résidence unifamiliale du 1099, promenade des Anciens à Havre-Saint-Pierre au montant de 251 000 \$;
- **D'autoriser** monsieur Sylvain Couture, conseiller cadre à l'hébergement et à la gestion de l'habitation, à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

11.6. Politique de transport des usagers

Résolution 2020-05-100

Considérant que l'article 1 de la Loi sur la santé et les services sociaux prévoit atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être au sein des différentes couches de la population et des différentes régions;

Considérant que la Politique nationale de déplacement des usagers encadre l'ensemble des établissements du Québec afin d'assurer à l'ensemble des citoyens québécois un accès satisfaisant, comparable et équitable aux services de santé et aux services sociaux, alors que celle-ci émane de la circulaire 2009-005 et a été modifiée en juillet 2009;

Considérant que la politique de transport des usagers du CISSS de la Côte-Nord appliquée actuellement est celle qui a été adoptée par le CISSS de la Côte-Nord (G1-252-023), le 3 octobre 2018;

Considérant que la Politique nationale de déplacement des usagers n'a pas été adaptée en fonction de l'évolution des coûts, notamment l'indice des prix à la consommation (IPC);

Considérant que la population nord-côtière doit fréquemment se déplacer hors et à l'intérieur de son territoire pour recevoir des soins et services, alors que plusieurs ne peuvent y avoir accès pour des motifs financiers ainsi que par un manque d'appui par l'actuelle politique;

Considérant que le contexte socio-économique de la Côte-Nord et la pénurie ou l'absence de certains soins de santé place la population nord-côtière dans une situation particulière comparativement à celle des régions centres desservies où les usagers n'ont pas à défrayer pour avoir accès à des soins;

Considérant que l'utilisateur est pénalisé financièrement bien au-delà de simples applications de la politique : délais d'accès aux soins, pertes de revenu salarial, etc.;

Considérant que l'accès aux services de santé est trop souvent compromis, car plusieurs personnes décident de ne pas se présenter à leur rendez-vous par manque de disponibilité financière;

Il est proposé et appuyé :

- **De mandater** le président-directeur général pour intervenir auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin que la Politique nationale de déplacement des usagers – volet transport électif soit adaptée selon les recommandations suivantes :
 - Que soit reconnue la particularité du contexte géographique de la Côte-Nord;
 - Que les enjeux à l'égard de la proximité de l'accès aux services soient consolidés;
 - Que la Politique nationale de déplacement des usagers tienne compte de l'évolution des coûts en ce qui concerne l'essence, l'hébergement et les repas;
 - Que les premiers kilomètres parcourus par les usagers de la Côte-Nord soient pris en compte dans les réclamations;
 - Que le remboursement des dépenses encourues soit ajusté selon la circulaire 02.01.22.07 – *Frais de déplacement* applicable aux conditions des travailleurs de la fonction publique;
 - Que l'allocation journalière pour l'accompagnateur soit revue en tenant compte des éléments énumérés précédemment;
 - Que le budget du CISSS de la Côte-Nord soit ajusté à la suite de la révision de cette politique.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapport des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 6 mai 2020, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes : 32 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 27 février 2020, huit recommandations ont été complétées le 6 mai 2020 et 91 dossiers demeurent en étude;
- Suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique :
 - Suivi des autres dossiers qualité;
 - Usagers en niveau de soins alternatifs (NSA);
 - Rapport – Visite d'inspection de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec;
 - Suivi – Protecteur du citoyen – Triage à l'urgence de Sept-Îles;
 - Suivi – Recommandations de la commissaire aux plaintes concernant les plaintes à l'urgence de Sept-Îles;
 - Suivi – Situation DPJ – CISSS de la Côte-Nord;
 - Calendrier des rencontres 2020-2021;
 - Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2019-2020.

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 16 mars et le 15 mai 2020, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de la rencontre du 16 mars sont les suivants :

- Tenue de la prochaine séance publique du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;
- Tenue de la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique.

Les sujets abordés lors de la rencontre du 15 mai sont les suivants :

- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 2020;
- Suivi de la séance de travail (12 février 2020) du comité de gouvernance et d'éthique pour répondre aux exigences d'Agrément Canada;
- Procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance;

- Prochains travaux : politique d'accueil des nouveaux membres du conseil d'administration;
- Politique de transport des usagers – suivi de la résolution du comité des usagers;
- Demande d'honoraires par le CMDP;
- Recommandation du conseil des infirmières et infirmiers – présence infirmière en CHSLD;
- Prolongement du confinement de la Côte-Nord jusqu'au 31 mai 2020.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 19 mai 2020, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Voici les sujets discutés lors de cette rencontre :

- Information sur la COVID-19;
- Information sur la situation du déficit;
- Processus budgétaire.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 13 mai 2020, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

La rencontre a permis de faire un survol des travaux de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques en période de pandémie.

12.5. Comité des usagers

Le président du comité des usagers, monsieur Jean-Pierre Porlier, remercie le conseil d'administration, au nom du comité des usagers du centre intégré (CUCI) et au nom des usagers de la Côte-Nord, pour l'adoption de la résolution portant sur le transport électif. La révision de la Politique nationale de déplacement des usagers – volet transport électif a été ciblée comme un enjeu prioritaire dans le plan d'action 2020-2021 du CUCI. C'est donc avec un grand intérêt que ce dernier suivra l'évolution de ce dossier.

Monsieur Porlier rappelle quelques éléments de réflexion pour appuyer la démarche du président-directeur général. Le CUCI souhaite qu'au moment où le Ministère sera saisi de cette résolution, il prenne en considération le contexte particulier de la Côte-Nord, autant pour sa situation géographique que sa situation démographique. En tenant compte de ces aspects, le CUCI espère que l'actuelle politique nationale, appliquée de façon uniforme dans toutes les régions du Québec, niant ici la spécificité de notre région, sorte de son carcan national. Sans cette admission préalable, il sera ardu de cheminer dans la bonne direction, car le débat risque de tourner autour du caractère universel de cette politique nationale et de l'impossibilité de faire du cas par cas en nous détournant des objectifs décrits dans la résolution.

Autre élément : l'enlèvement des remboursements des frais de déplacement de la politique du transport électif sur celle des conditions de travail des 500 000 employés de la fonction publique, en plus d'établir une équité financière, aura l'avantage de suivre l'indexation en vigueur dans leur politique et de ne plus jamais être oublié pendant une décennie.

De plus, l'amélioration substantielle souhaitée à cette politique aura assurément des effets bénéfiques pour la Côte-Nord. En effet, elle deviendra un facteur de rétention pour la population de notre région qui en a bien besoin.

Également, le CISSS de la Côte-Nord est le plus gros employeur de la région avec ses 3 800 employés. Alors, si nous sommes en mesure de dire à nos employés comme à l'ensemble des usagers du CISSS de la Côte-Nord qu'ils seront désormais compensés au coût réellement encouru pour recevoir un service qui ne se donne pas dans notre région, on vient d'enlever un irritant important dans l'équation.

Je termine en interpellant les milieux politique et communautaire de notre région pour qu'ils s'approprient cette résolution et que celle-ci chemine dans leurs cercles d'influence et remonte jusqu'au ministère de la Santé et des Services sociaux. J'ai encore en mémoire la volonté du maire de Sept-Îles, monsieur Réjean Porlier, de non seulement freiner l'exode de sa population, mais aussi d'attirer 2 000 personnes dans les prochaines années à Sept-Îles. Le défi est le même pour toutes les autres localités de la Côte-Nord. J'interpelle de la même façon le maire de Baie-Comeau, monsieur Yves Montigny, le maire de Port-Cartier, monsieur Alain Thibault, ainsi que tous les autres maires et préfets de notre grande région afin de démontrer au Ministère notre volonté d'améliorer le sort des usagers de la Côte-Nord. Ensemble, nous y arriverons.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées. Aucune question n'est posée.

15. Clôture de la séance

Résolution 2020-05-101

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 20 mai 2020 à 18 h 07.

Adopté à l'unanimité.

Denis Miousse
Président

Marc Fortin
Secrétaire

ANNEXE

CISSS DE LA CÔTE-NORD
LISTE DES NUMÉROS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES INTALLATIONS

Numéro	Nom de l'installation
0260X	CSSS DE LA BASSE-CÔTE-NORD
0263X	CENTRE MULTI. CSSS DE LA MINGANIE
0264X	CSSS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (PAVILLON LES ESCOUMINS)
0269X	HÔPITAL ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SEPT-ÎLES
0271X	CSSS DE PORT-CARTIER
0744X	CENTRE D'HÉBERGEMENT BOISVERT
0754X	HÔPITAL LE ROYER
0779X	CSSS DE L'HÉMATITE
0797X	CENTRE SERV. AMB. DE SEPT-ÎLES
10865	CHSLD DES BERGERONNES
10943	CRD ET CRJDA RICHELIEU
10953	CENTRE ADMINISTRATIF
11655	FOYER DE HAVRE-SAINT-PIERRE
11665	HÔPITAL ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SEPT-ÎLES
13073	CENTRE LE CANAL
18195	CENTRE D'HÉBERGEMENT N.-A.-LABRIE
18365	CSSS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (PAVILLON FORESTVILLE)
18463	POINT DE SERVICE SEPT-ÎLES
18953	POINT DE SERVICE LES ESCOUMINS
42640	CSSS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (PAVILLON LES ESCOUMINS)
42690	HÔPITAL ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SEPT-ÎLES
47540	HÔPITAL LE ROYER
54162	CENTRE DE SANTÉ DE LA MINGANIE
55158	CENTRE DE MÉDECINE FAMILIALE BAIE-COMEAU
70046	ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE BAIE-COMEAU
70276	ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE SEPT-ÎLES

Numéro	Nom de l'installation
80115	CLSC CORINNE-VALLÉE-TERRIEN
80375	CLSC DE LA TABATIÈRE
80385	CLSC DE SAINT-AUGUSTIN
80395	CLSC DE RIVIÈRE-SAINT-PAUL
80405	CLSC DE MUTTON BAY
80415	CLSC DE KEGASKA
80425	CLSC DE CHEVERY
80435	CLSC DE TÊTE-À-LA-BALEINE
80465	CLSC ET CHSLD DONALD-G. HODD
80475	CENTRE DE SANTÉ D'UNAMEN SHIPU
80485	CENTRE DE SANTÉ DE PAKUASHIPI
81025	CLSC MARIE-LEBLANC-CÔTÉ
90632	CSSS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (PAVILLON FORESTVILLE)
91292	CSSS DE L'HÉMATITE
93322	CSSS DE LA BASSE-CÔTE-NORD
93342	CSSS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (PAVILLON LES ESCOUMINS)
93542	CLSC DE SEPT-ÎLES
93582	CENTRE MULTI. SSS DE LA MINGANIE
93722	GMFU ET CLSC LIONEL-CHAREST
94208	CRDS DE LA CÔTE-NORD
94412	CISSS DE LA CÔTE-NORD
95062	CSSS DE PORT-CARTIER
95272	CLSC NASKAPI
95572	CLSC DE SCHEFFERVILLE